

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le Plessier-Rozainvillers sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, M. LARTIGAU suppléant de M. WALLET, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, M. AMIACHE suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. NOCHEZ Didier de M. MEGLINKY Philippe, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique

GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, WALLET Joël, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, MEGLINKY Philippe, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé : 2

Membres représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation

22 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME AVRE LUCE NOYE

Rapport conjoint de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN, de M. Alain SURHOMME, Président de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN n° 2017.11-15.06 du 15 juin 2017, relative à la création de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye (OTALN) et approuvant ses statuts (ci-annexée),
Considérant que la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye a été créée sous le statut d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC),

Vu la délibération 2022-08.12.07 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2022, relative à l'engagement de la CCALN de transformer la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye en Service Public Administratif et l'exposé des motifs ayant amenés à cette décision,

Vu les articles R2221-16 et R 2221-17 du CGCT,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 septembre 2023,

Sous réserve des avis des services de l'Etat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide la cessation de l'activité de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye au 31 décembre 2023 ;
- Prononcer la dissolution de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye au 31 décembre 2023. Les comptes du budget de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye seront arrêtés à cette date ;
- Dit que le Président de la CCALN est chargé de procéder à la liquidation de la régie ;
- Dit que l'actif et le passif de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye seront repris au Budget principal de la CCALN, le cas échéant au Budget Annexe créé pour la reprise de l'activité ;
- Dit que les résultats comptables 2023 seront repris au Budget principal de la CCALN, le cas échéant au Budget Annexe créé pour la reprise de l'activité, par délibération budgétaire ;

- Dit que les immobilisations en provenance du budget annexe de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye et réintégrées dans l'actif du Budget Principal de la CCALN, le cas échéant au Budget Annexe créé pour la reprise de l'activité ;
- Prend acte que l'ensemble des droits et obligations, notamment les obligations contractuelles liant la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye à des tiers sera transféré dans le cadre de la reprise d'activité ;
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 septembre 2023
à Le Plessier Rozainvillers

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 02/10/2023

Affiché le 03/10/2023

Le Président,

Alain DOVERGNE

